Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260703-2026_07_39-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT de RENNES
---
CANTON de BRUZ
---
COMMUNE de BRUZ

# EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|---|---|
| **PRESENTS** | Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY et Marion CHEVALIER |
| **ABSENTS EXCUSES** | Lydie ANDRIN (pouvoir à Jérôme DE GAYARDON), Fabrice JAN (pouvoir à Laure-Anne DARON), Gaëlle PIERRE (pouvoir à Bruno DELAUNAY), Jean-Baptiste CHEVÉ (pourvoir à Marie-Pierre DURAND). |

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

## 26-07-39. TRANSITION ÉCOLOGIQUE MOBILITÉS_CRÉATION D'UN COMITÉ MOBILITÉS

**Contexte de la création du Comité Mobilités**

Les mobilités actives (marche, vélo) et collectives (transports en commun, covoiturage) constituent un levier essentiel pour répondre aux défis contemporains des territoires : transition écologique, attractivité économique, santé publique et cohésion sociale. Dans un contexte marqué par la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019, les communes sont encouragées à repenser leurs politiques de déplacement pour :

- Réduire l'empreinte carbone : à l'échelle de la métropole rennaise, le déplacement des habitants représente 32% des émissions de gaz à effet de serre (PCAET)
- Améliorer la qualité de vie : la pollution atmosphérique et les nuisances sonores liées au trafic routier impactent la santé des habitants. Une politique de mobilités durables favorise un cadre de vie plus sain.
- Renforcer l'attractivité territoriale : des infrastructures adaptées (pistes cyclables, cheminements piétons, dessertes en transports en commun) rendent la commune plus attractive pour les habitants et les acteurs économiques. Elles répondent aussi aux enjeux de mobilité inclusive (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, seniors, etc.).

**Objectifs fixés par le Comité Mobilités**

Dans la continuité du comité Piéton-Vélo qui a été mis en place entre 2020 et 2026, il est proposé de créer un **comité mobilités**, **une instance participative consultative** afin d'évoquer la mobilité dans la Ville de manière large et transversale en prenant en compte tous les publics. Elle abordera les différents moyens de déplacements dans la ville (vélo, marche, transports en communs) quel que soit l'usager (âge, condition physique, situation de handicap) ainsi que l'intermodalité (liens entre ces différents modes de transports).

Cette instance aura pour mission :

- De valider un état des lieux/diagnostic partagé (à partir du travail déjà réalisé par le comité piéton vélo et en lien avec les projets métropolitains)
- D'émettre des propositions d'aménagements prioritaires, en lien avec les projets en cours et les perspectives d'aménagements sur le territoire
- De sensibiliser les habitants sur la thématique mobilité au sens large

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260703-2026_07_39-DE

**La composition du Comité Mobilités**

Le comité se réunira 4 fois par an et pourra être composé comme suit :

| **Corps représenté** | **Qualité** | **Nombre** | **Mode de désignation** | Durée du mandat |
|---|---|---|---|---|
| Conseil municipal | Conseillers municipaux | 4 élus de la majorité et 2 élus de la minorité | Délibération du conseil municipal | Durée du mandat municipal |
| Administrés | Usagers | 6 | Appel à candidature selon :<br>- modes de déplacements utilisés dans la ville<br>- quartier de résidence<br>- motivations<br>- âge<br>- genre<br>Tirage au sort si nécessaire | 3 ans renouvelable 1 fois |
| Association d'usagers des transports collectifs | Représentant | 1 | Tirage au sort si plus d'1 association candidate | 3 ans renouvelable 1 fois |
| Associations de vélo | Représentants | 2 | Tirage au sort si plus de 2 associations candidates | 3 ans renouvelable 1 fois |
| Association de marche | Représentants | 2 | Tirage au sort si plus de 2 associations candidates | 3 ans renouvelable 1 fois |
| Association de parents d'élèves (lien pédibus) | Représentant | 1 | Tirage au sort si plus d'1 association candidate | 3 ans renouvelable 1 fois |
| CCA/comité Ville-Handicap | Représentants | 2 | Désignés par le CCA/comité Ville-Handicap | 3 ans renouvelable 1 fois |

Le comité mobilités sera suivi par les services de la Ville qui y assisteront pour la coordination et la mise en place opérationnelle des actions priorisées.
Outre les personnels municipaux, l'instance pourra également solliciter l'avis d'experts et de professionnels sur tout sujet concernant les mobilités, notamment Rennes Métropole.

Des **groupes de travail dédiés** à des thématiques précises seront mis en place au sein du comité mobilités. Il sera notamment créé un groupe de travail en lien avec le déploiement du T**rambus** et ses connexions dans la Ville (redéploiement des lignes de bus, …)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260703-2026_07_39-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** la création du comité mobilités ;
- **Décide** à l'unanimité la désignation à main levée de représentants du conseil municipal au sein de ce comité selon les dispositions de l'art. L2121-21 du CGCT ;
- **Désigne** :

**Au sein de la majorité** : Patrick ROULLÉ, Huguette DALLEMAGNE, Gilles DANIEL, Vincent BENJAMIN

**Au sein de la minorité :** Gaëlle PIERRE, Marion CHEVALIER

En qualité d'élus au sein du Comité Mobilités pour la durée du mandat.

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 07/07/2026

Délibération transmise le : 07/072026

*En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr*